

Levallois-Perret, le 8 décembre 2015

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu dernièrement votre premier bulletin de Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, aux couleurs d'Action Logement. Comme vous le constatez, tous les CIL s'inscrivent désormais dans une démarche commune qui aboutira, mi-2016, à leur regroupement dans une entité unique, groupe Action Logement.

Nos engagements auprès des entreprises sont clairement identifiés :

- Renforcer le lien entre l'emploi et le logement pour que ce dernier soit un véritable levier de votre politique sociale et du développement économique de votre entreprise.
- Proposer nos services à un plus grand nombre de salariés, quelles que soient la taille, l'activité et la localisation de leur entreprise. 460 000 aides ont été accordées en 2014. D'ici 2020, nous avons l'ambition d'augmenter de 20 % le nombre de ces bénéficiaires.
- Rendre prioritaire la prise en compte du besoin logement des salariés en mobilité professionnelle, des ménages en difficulté ou en situation précaire, ainsi que des jeunes.

Notre réforme, initiée par les partenaires sociaux en avril dernier, est en bonne voie et nous tenons à vous faire part de ses avancées significatives.

Portée par la convention quinquennale 2015-2019 signée avec l'État, elle nous permet d'ores et déjà de vous assurer de la continuité des services en direction de vos salariés. Nous avons également l'ambition d'aller plus loin. Au travers de différentes enquêtes, nous avons identifié des axes de progrès, notamment pour simplifier nos modes opératoires et faciliter l'accès à l'information sur nos prestations. Nous entendons également amplifier nos actions de proximité grâce à notre maillage territorial et à l'implication de vos interlocuteurs privilégiés au sein d'Action Logement, mobilisés pour définir vos priorités.

Nos services traditionnels -locatif, prêts accession et travaux, aides à la mobilité- feront l'objet de quelques ajustements, début 2016, tout en restant la colonne vertébrale de nos aides aux salariés ; cette offre sera enrichie par les partenariats initiés par Action Logement pour couvrir tous les volets du parcours résidentiel de vos salariés.

Concernant l'offre locative, la mobilisation de nos filiales immobilières doit permettre de doubler notre production de logements dans les cinq prochaines années. La montée en puissance de nos investissements, principalement dans le parc social, doit favoriser une meilleure prise en compte des attentes de vos salariés dans les bassins d'emploi où l'offre locative est inadaptée ou insuffisante. C'est ainsi que le groupe Action Logement est mobilisé sur les territoires avec l'objectif de produire toujours plus de logements sociaux.

Enfin, pour faciliter l'accès aux logements du parc privé, un nouveau dispositif de garantie des loyers pour les salariés accédant à l'emploi, "Visale", sera mis en place dès janvier 2016. Votre investissement, à nos côtés, sera précieux pour permettre au plus grand nombre de salariés éligibles d'en bénéficier.

Vous le voyez, Action Logement est pleinement engagé dans une dynamique de transformation pour une meilleure prise en compte de vos attentes.

Nous nous engageons à vous tenir régulièrement informés des prochaines avancées et nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sentiments les meilleurs.

François d'HUART
Directeur général
ASTRIA



Bruno ARBOUET
Directeur général
UESL – Action Logement

